

# REGLEMENT JEU CONCOURS INSTAGRAM @Candide\_Official

## ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Candide Baby Group, Route de la Chapelle – Z.I d'écouflant – CS 61535 49015 ANGERS Cedex 01 - France, organise du 24 avril 2019 au 14 mai 2019 à 23h jeu concours gratuit et sans obligation d'achat sur Instagram.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France. L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux. Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants. Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram disponibles à l'adresse suivante :

<https://help.instagram.com/478745558852511>

Une participation maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Instagram et/ou adresse email), pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entrainera la non éligibilité du gagnant.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation de ce jeu sont les suivants :

Du 24 avril 2019 au 14 mai 2019 inclus, nous proposons de faire gagner sur la page instagram @candide\_official un tapis de motricité XL Candide. Les joueurs doivent se rendre sur la page instagram @candide\_official pour participer au jeu concours. Afin que la participation soit valide, chaque joueur doit :

- Etre abonné ou s'abonner à la page instagram @candide\_official
- Identifier 3 amis sur la publication
- Aimer la photo

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de supprimer sa publication directement sur son compte Instagram.

## **ARTICLE 4 : RÉSULTATS**

Un tirage au sort désignera 1 gagnant parmi tous les participants éligibles. Il sera effectué par le service développement et marketing en présence de deux témoins. Il sera effectué le mercredi 15 mai 2019 au siège de candide baby group, route de la chapelle, 49015 ECOUFLANT.

Dotation mise en jeu : 1 tapis de motricité XL Candide

Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Le gagnant concerné (H /F) sera désigné après vérification de la validité de sa participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

Information des gagnants :

Le gagnant désigné lors du tirage au sort :

1. Sera taggué sur une publication Instagram postée depuis le compte Instagram de Candide @candide\_official
2. Il recevra alors une notification sur Instagram lui signalant qu'il a été identifié sur une publication de @candide\_official
3. Les gagnants seront invités à contacter Candide par message privé pour communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

Mise à disposition des lots :

Le gagnant recevra le lot à l'adresse communiquée par message. Si dans les 7 jours suivant la notification Instagram, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à l'organisateur (envoi du message privé avec les coordonnées), il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Les informations demandées dans le message privé sont nécessaires à l'organisation du jeu-concours et à l'attribution des gains au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à l'organisateur et uniquement utilisées dans le cadre du Jeu concours Instagram

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à l'organisateur pour cause d'adresse erronée ou non réclamées dans le mois suivant l'annonce des résultats. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

## **ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT**

Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées par message privé via Instagram. L'envoi des lots sera effectué par l'organisateur dans un délai d'un mois à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

Candide Baby Group, organisateur du jeu et expéditeur des lots, ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

## **ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Toutes précautions utiles seront prises par Candide Baby Group afin de préserver la sécurité des informations personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au Jeu. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès de candide baby group à l'adresse suivante : Route de la Chappelle Z.I d'écouflant – CS 61535 49015 ANGERS cedex 01 FRANCE

## **ARTICLE 7 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Candide Baby Group ne saurait être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Candide Baby Group pourra, de plein droit, être amené à annuler le tirage au sort en raison de sa défaillance et à réorganiser le tirage ultérieurement. Par ailleurs, Candide Baby Group ne saurait être tenu pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors du tirage au sort ou de la participation sur Instagram : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

## **ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

## **EXTRAIT DE RÈGLEMENT**

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Instagram. Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 24 avril 2019 au 14 mai 2019 à 23h depuis Instagram. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site xxx. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse suivante : l.brault@candide.fr